

ANNEXE : TARIFS APPLIQUÉS EN 2020

Pour tenir compte des conditions économiques et techniques, le Prix au litre des ordures ménagères (Pom) est **révisé annuellement au 1^{er} janvier** de l'année n par la formule suivante :

Pom (n) =

[(Prix collecte n-1 + Prix Transfert n-1 + Prix Traitement n-1 + TGAP n-1) + TVA] x densité 0.2*

Les prix de collecte, transfert et traitement et leurs révisions sont eux même régis par le marché public contracté par Loire Forez agglomération auprès de son prestataire.

***Densité OM** : 0.2 correspond à 200 kg d'OM (= 1000 litres) ou 1 tonne d'OM = 5000 litres

Ainsi, pour l'année 2020, les tarifs en €/litre sont les suivants :

- **Pour les déchets assimilés aux ordures ménagères** : 0,04162 €/litre
- **Pour la collecte sélective** : 0,01500€/litre (fixe et garanti sur la durée de la convention)